

Pour mieux comprendre et vous accompagner :



Pour accéder à son parcours professionnel de formation il faudra d'abord :

- Créer son compte sur le site : parcourspro.online
- Modifier ses données personnelles
- Se définir comme dépendant du CNP de Médecine Interne

Vous pourrez ensuite :

- Compléter votre parcours avec vos 3 actions réalisées
- Demander la validation de votre parcours
- Obtenir l'attestation de parcours

PRÉREQUIS VALIDATION CNP Médecine interne :

Au moins **3 actions différentes** sur la période triennale.

Parmi les 3 actions, le médecin devra choisir au moins **1 action cognitive (formation) ET 1 action réflexive (analyse des pratiques ou gestion des risques) OU 1 à 2 programmes intégrés (action cognitive ou réflexive).**

Les actions choisies **ne pourront pas être identiques**. Ex : le congrès bi-annuel de la SNFMI ne sera considéré que comme une seule action sur les 3 ans.



PARCOURS PROFESSIONNEL
OU PARCOURS DE DPC DU MEDECIN :

3 actions au choix en fonction de ce que le médecin à réaliser sur la période triennale.

Pour valider mon parcours,
je choisis par exemple:

1 action cognitive (formation) :
Participation au congrès de la SNFMI

1 action réflexive (analyse des pratiques) :
Participation régulière à des séances d'ETP

1 action réflexive (gestion des risques) :
Participation à un registre



J'enregistre mes actions sur
parcourspro.online et
je demande mon attestation à mon CNP.

Une liste détaillée des différentes actions vous est proposée sur le site parcourspro.online